

Canicule et chaleurs extrêmes

Que faire face à la canicule ?

Informations complémentaires à destination des Directeurs, Responsables de service...



Personnes à risque

- Les personnes qui suivent un traitement médicamenteux
- Les personnes qui souffrent de maladies chroniques
- Les femmes enceintes



Cette liste n'est pas exhaustive...

Conditions de travail

- **Informer** les personnels des risques liés à la chaleur
- **Limiter** autant que possible le travail physique en reportant les tâches lourdes
- **Prévoir :**
 - des sources d'eau potable, à proximité des postes de travail (bouteilles d'eau et fontaines à eau dans certaines circulations)
 - des adaptations techniques (stores, ventilateurs) permettant de limiter les effets de la chaleur

Organisation du travail

Prendre en compte :

- la période d'acclimatation nécessaire (9 à 12 jours)
- la situation individuelle des personnels : maladies chroniques respiratoires ou cardiaques, personnes asthmatiques, femmes enceintes...

Privilégier le travail d'équipe

(ce qui permet une surveillance mutuelle des personnels) et éviter le travail isolé.

Les chefs de service sont autorisés à modifier les plages horaires de travail de leurs agents pour minimiser les contraintes thermiques tout en évitant de placer un agent **en travailleur isolé**.

